



Ministère de l'Agriculture

FONDS
NATIONAL
REDDFondation
Hanns
Seidel

Republique Démocratique du Congo



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

Secrétariat Général à l'Agriculture

PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES « PSFD »

SELECTION DES PROJETS D' ACTIONS DE RECHERCHE - DEVELOPPEMENT MENEES EN SITUATIONS REELLES DE PLANTATIONS AGROFORESTIERES/AGROECOLOGIES

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

N° Avis : AMI N°008 /PSFD/SG/AGRI/GAP/2023
Financement : Partenaires (CAFI/FONAREDD & AFD)
Date de publication : 20 avril 2023
Date de clôture : 10 juin 2023
Informations et dépôt : psfdrdc@gmail.com

1. CONTEXTE

Le *Ministère de l'Agriculture* a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'"AFD"), sur délégation de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) via le Fonds National REDD (FONAREDD). Une unité de gestion du Programme a été constituée composée du Ministère de l'agriculture (Maitre d'ouvrage) et du consortium (FRMI, AMAR, ACODED et la Fondation Hans Seidel) comme Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

L'objectif général du Programme est de « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation par les exploitations et les PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ».

L'enjeu principal de ce Programme, qui se déroule dans deux zones agroécologiques différentes (savanes et forestières) dans les provinces du Kwilu et Tshopo, est de soutenir la transition d'une agriculture minière vers une agriculture performante et responsable, en valorisant des projets agricoles,

viables économiquement, capables d'adopter des pratiques agroforestières et agroécologiques permettant de fixer les acteurs agricoles sur leurs terroirs.

Cette unité de gestion a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer la sélection de projets des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies au titre du **Programme d'Appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et forêts dégradées (PSFD)**.

2. OBJECTIF DE L'AMI

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner des projets d'innovation de cofinancement soumis par des institutions de recherche/université publics ou privés , des exploitations et PME agricoles associées à des opérateurs économiques, des OPA, des acteurs de la chaîne de valeur agricole alimentaire ou non alimentaire au titre du « **Programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et de forêts dégradées** » dans les deux provinces de la Tshopo et du Kwilu.

3. DESCRIPTION DU PROGRAMME

L'objectif général du programme est de contribuer par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur les ressources forestières. Le programme cible idéalement des Alliances Productives (AP) comprenant des exploitations familiales intégrées dans des réseaux d'organisations professionnelles agricoles structurées ou de type familial ainsi que des PME agricoles réunies au sein d'Alliances Productives avec des opérateurs économiques des filières et en mobilisant un opérateur de conseil interne à chaque alliance. Le programme sera partenaire à des institutions bancaires ou des IMF intéressées à investir dans le secteur agricole, pour l'octroi de crédits aux projets agricoles sélectionnés par le programme

Un système de subventions sera accordé notamment pour contribuer aux activités de géoréférencement des exploitations et des PME agricoles membres des Alliances Productives, pour soutenir un dispositif de conseil agricole technico-économique auprès des exploitations et PME agricoles et enfin contribuer aux coûts d'entrée des membres d'Alliances Productives dans une démarche d'agroécologie et d'agroforesterie. A ce système de subventions, pourra être accordé un crédit bancaire en cas d'insuffisance de fonds propres pour la réalisation de ce projet.

En complément du dispositif principal constitué par un appui sous forme de subvention adossée au crédit, **un fonds d'innovation est mis à disposition pour répondre à des projets innovants** présentés par des opérateurs économiques associés à des exploitations et PME agricoles et, impérativement associés à une institution de recherche.

Ce fonds d'appui aux innovations sert à favoriser l'émergence de nouvelles pratiques agricoles durables en zones de savanes et de forêts dégradées.

4. PROFIL ET CRITERES DE SELECTION

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à toutes les structures ou consortium d'acteurs mobilisant les exploitations et PME agricoles associées à des OPA, à des acteurs de la chaîne de valeur agricole



alimentaire ou non alimentaire et impérativement des organismes de recherche publics ou privés, les institutions de recherche/Universités.

De manière exhaustive sont éligibles à cet Appel à Manifestation d'Intention :

- Les structures de droit congolais et/ou internationales ayant une autorisation d'intervention en RDC ;
- Les structures justifiant d'une implantation physique dans l'une des zones du projet soit dans la province du Kwilu ou de la Tshopo ;
- Les institutions de recherche et universités ;
- Les structures et/ou consortium dont le chef de file justifie d'au moins 3 ans d'existence légale à la date de dépôt de l'AMI.
- Et les acteurs individuels des chaînes des valeurs alimentaires

L'éligibilité et la sélection des projets seront analysées sur la base des critères ci-après :

- **Innovation** : le projet doit présenter un caractère novateur et/ou structurant dans son approche, dans ses modalités de mise en œuvre. Propriété intellectuelle (brevet, savoir-faire...) ;
- **Impact** : le projet a pour vocation d'être partagé, dupliqué ou adapté à des problématiques du monde agricole pour impacter de façon durable ce secteur ou répondre à un besoin industriel/socio-économique ;
- **Thématiques prioritaires** : les projets se présenteront sous forme d'actions de recherche/action/développement menées en situation réelle. Ils porteront sur des innovations techniques : itinéraires techniques agroécologiques ou agroforestiers, amélioration ou maintien de la fertilité du sol, travail des sols sableux, validation de variétés adaptées aux conditions agroécologiques. Les innovations pourront porter aussi sur des thématiques sociales, organisationnelles ou technologiques liées à la transformation des produits agricoles ou de type « business to business ». Ces thématiques doivent figurer clairement dans le « résumé de l'action » de la note conceptuelle ;
- **Enjeux transversaux** : les projets doivent tenir compte également des enjeux suivants dans sa mise en œuvre et/ou dans leur approche : i) la prise en compte des enjeux de genre ii) Le renforcement des capacités des acteurs locaux iii) Le développement de solutions supports et de nouvelles technologies dans les secteurs de l'agriculture ;
- **Efficacité** : le projet doit participer au renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'agriculture durable. Faisabilité eu égard aux moyens demandés/disponibles. Perspective de valorisation à moyen-terme (Licensing, création de start-up...) et potentiels retours économiques – intérêt sociétaux ;
- **Efficience** : les projets doivent retenir que les coûts éligibles (dépenses liées à la recherche) : frais d'installation des dispositifs de recherche ;
- **Expertise** : Le projet repose sur une expertise reconnue et une expérience avérée des organisations soumissionnaires. Niveau de maturité de l'innovation et une analyse des défis à l'origine du projet est claire et cohérente ;
- **Respect de normes environnementales** : avoir un impact environnemental acceptable selon les standards de la REDD+ et du programme. Adoption de pratiques écoresponsables des parties prenantes, les actions d'anticipation et de préparation aux catastrophes, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte sur la biodiversité dans les actions entreprises. La promotion du droit international humanitaire (DIH).

Seront également encouragés les projets :

- Soutenant des dynamiques partenariales équilibrées, menés en partenariat avec des acteurs locaux et favorisant leur participation et leur autonomisation ;
- Favorisant la mutualisation des approches et la mise en commun de solutions innovantes, diversité des applications potentielles ;
- Faisant l'objet d'un co-financement par d'autres bailleurs.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE SÉLECTION

Le dossier de sélection est composé de :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le candidat ou le représentant du groupement dont le modèle est fourni en annexe 1 ;
- Si le candidat est constitué en consortium, l'AMI doit inclure une lettre d'intention de constituer un groupement qui désigne le chef de file du groupement signée par tous ses membres ;
- Si le candidat est constitué en groupement, une copie de l'accord de groupement ou de la lettre d'intention de regroupement en y mentionnant le chef de file ;
- Une fiche de présentation du projet, dont le modèle en annexe 3, elle doit présenter le caractère innovant et/ou structurant du projet (analyse du contexte, plus-value et caractère innovant, faisabilité technique, approche au bénéficiaire du secteur agricole et environnementale) ;
- Un budget prévisionnel (par grandes rubriques de dépenses, faisant apparaître, co-financements obtenus ou en cours d'obtention) ;
- Tous les éléments attestant de la qualification juridique du soumissionnaire de projet (document d'identité, statuts notariés, formulaire ou arrêtés validant la personnalité juridique au moins de manière provisoire) annexe 2 ;
- Les informations démontrant la qualification et expériences pour mettre en place un projet d'innovation dans leurs zones d'implantation, à ce titre et de manière non exhaustive, ils justifieront d'abord de manière déclarative qu'ils possèdent des références de projets récents et similaires sur les trois dernières années, annexe 4 ;
- Preuve d'existence légale en RDC et/ou de capacité à intervenir en RDC ;
- Tous les éléments permettant d'établir la compétence comptable du candidat et appuyant la demande de subvention.

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en consortium.

Les propositions présélectionnées seront notifiées par la Comité consultatif technique provincial qui procèdera ensuite à un examen approfondi des projets et pourra solliciter des informations complémentaires. Au cours de cette phase, des modifications pourront être demandées, y compris afin d'adapter le montant du financement.

Les projets sélectionnés suivront ensuite le processus d'attribution et de contrôle de subvention du Comité Nationale de Sélection de projet. Le compte rendu des décisions du Comité National de Sélection est transmis à l'ensemble des soumissionnaires et publié par l'UGP-PSFD.

6. CONFLITS D'INTERET

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à « l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

7. DUREE DU CONTRAT

Cet AMI s'adresse à des projets d'une durée de **2 ans maximum** pour des montants moyens de financement par l'UGP-PSFD de **80 000 \$** assortie d'une évaluation technique et financière régulière par les agences locales d'exécution, les antennes locales et l'UGP-PSFD et qui, en cas d'insatisfaction avérée, entrainera l'arrêt du financement. **Une contribution financière de l'ordre de 20%** sera exigée aux demandeurs de ces subventions.

Les soumissionnaires de projets répondant aux critères d'éligibilité et retenus pour bénéficier de la subvention seront contactés par l'UGP-PSFD, après avis de non-objection du bailleur de fonds, l'AFD.

L'UGP-PSFD invite les candidats intéressés à présenter leur projet en vue de bénéficier des subventions.

Les expressions d'intérêts sont rédigées en langue française et doivent être déposées par courrier à l'UGP-PSFD de Kinshasa (adresse ci-dessous) ou dans les antennes de Kikwit (adresse ci-dessous) pour les projets de la province du Kwilu ou de Kisangani (adresse ci-dessous) pour les projets de la province de la Tshopo ou par E-mail : psfdrdc@gmail.com

Au plus tard le 10/06/2023, rédiger à l'attention du Coordonnateur National du PSFD et porter expressément la mention « **Avis à Manifestation d'Intérêt n°008/PSFD/SG/AGRI/GAP/2023** : **sélection des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies.**

UGP PSFD Kinshasa
17 Avenue du 24 novembre,
Commune de la Gombe-
Kinshasa-Rdc
Bureau 108, immeuble Infinity
Center
A Kinshasa/Gombe

Antenne Tshopo
7ème Avenue N°8
Q/Plateau Boyoma
Commune de Makiso
A Kisangani/Tshopo

Antenne Kwilu
Avenue de la
clinique/Bedime n°13
Quartier Lunia
Commune de
Lukolela
A Kikwit/Kwilu

Fait à Kinshasa, le 20/04/2023

Willy MAKIADI MBUNZU

Coordonnateur National du PSFD



Annexe 1 : Lettre de manifestation d'intérêt

Au Coordonnateur National Principal du PSFD

E-mail : psfdrdc@gmail.com

17 Avenue du 24 novembre, commune de la Gombe-Kinshasa-Rdc

Bureau 108, immeuble Infinity Center

A Kinshasa/Gombe

Objet : réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt pour un projet d'innovation

L'AMI n°008/PSFD/SG/AGRI/GAP/2023

Monsieur,

Nous nous référons à l'Appel à manifestation d'intention lancé par l'UGP-PSFD en date du 20/04/2023, concernant la sélection des projets d'actions de recherche - développement menées en situations réelles de plantations agroforestières/agroécologies à (mettre le nom de la province)

Par le présent courrier et dossier nous confirmons notre intention à proposer un projet dans le cadre du programme d'appui à la mise en valeur durable des zones de savanes et forêts dégradées si notre structure est éligible.

A cet effet, nous vous transmettons ci-joint les documents et informations ci-après énumérés requis et mentionnés dans la procédure d'identification.

Nom et prénom :

Signature

Annexe 2 : Fiche de présentation du candidat

NB : Si consortium merci de considérer de remplir la fiche par tous les membres du consortiums et préciser le chef de file

Informations générales sur l'organisation soumissionnaire	
Nom de l'organisation :	
Adresse physique :	
Type d'organisation :	
Numéro de téléphone de bureau :	
Nom du responsable de l'organisation :	
Nom de la personne de contact :	
Numéro de téléphone de la personne de contact :	
Email :	
Site Web (s'il y en a) :	
Informations relatives à l'enregistrement	
Date de création de l'organisation :.....	
Documents officiels :.....	
.....	
.....	
.....	
.....	



Annexe 3 : Fiche de présentation du projet

La fiche devra regrouper ces informations

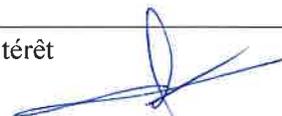
- Buts et objectifs de projet
- Indicateurs de réussite
- Parties prenantes et rôles
- Portée et budget
- Jalons et livrables
- Chronologie et planning
- Plan de communication

Intitulé du projet	
Résumé du projet	
Objectif général	
Objectifs spécifiques	
Secteur d'intervention principal	
Durée	De MM/AA à MM/AA Nombre de mois : xx
Zones d'intervention (province, territoire, secteur/chefferie)	
Nombre de bénéficiaires (directs et indirects)	
Montant total du projet (si cofinancement, préciser les bailleurs/montants)	
Financement sollicité à l'UGP-PSFD	
Partenaire (s) d'exécution	
Point de contact siège	



Plan de rédaction du Projet

1. Problématique principale
2. Hypothèses et contexte d'intervention
3. Evaluation des besoins (dates des évaluations, outils/méthodologies utilisés, besoins identifiés et analyse de ces besoins)
4. Stratégie de réponse (explication sur la stratégie proposée afin de répondre aux besoins identifiés et analyse de ces besoins)
5. Identification des bénéficiaires : type et nombre désagrégé par sexe et par âge des bénéficiaires directs et indirects, méthodologie et critères de sélection des bénéficiaires utilisés (précision à fournir si le projet donne priorité à un groupe de bénéficiaires/type de vulnérabilité)
6. Description précise des activités envisagées (objectifs, sous objectifs...), résultats et indicateurs de mesure chiffrés SMART
7. Planning de mise en valeur Investissements nécessaires à la mise en place (montant, fournisseurs),
8. Plan de financement et de réalisation des investissements envisagés sur les deux années (sous forme de tableau de préférence) ; Moyens matériels et humains envisagés pour la mise en œuvre du projet et organigramme
9. Insertion de l'activité dans l'économie locale, perspective de marché, commercialisation ; Plus-value des activités ;
10. Encadrement technique ; moyens matériels et humains envisagés pour la mise en œuvre du projet.
11. Prise en compte des problématiques transversales dont le genre et l'impact environnemental. Mesures envisagées pour assurer un développement durable de l'activité : préservation des sols ; préservation de la biodiversité, préservation du réseau hydrique, réduction du recours aux pesticides.
12. Collaboration avec un partenaire local ? Si Oui, nom du partenaire local et le type de collaboration dont le descriptif du renforcement des capacités mise en place et la valeur du partenariat
13. Liens éventuels avec les autorités locales et, si pertinent, avec les autorités nationales (ministères sectoriels, instances de coordination) et les initiatives menées par celles-ci
14. Analyse des risques (opérationnels, financiers, de détournement de fonds, d'instrumentalisation etc) et mesures d'identification, de gestion et d'atténuation des risques mises en place (dont le mécanisme de plaintes à destination des bénéficiaires)
15. Participation des bénéficiaires et de redevabilité : dispositions prévues pour inclure la participation des bénéficiaires et maximiser la redevabilité vis-à-vis de ces derniers.
16. Mesures de suivi du projet (type de gestion du projet à préciser, à distance ou directe)
17. Stratégie de désengagement, éventuellement par étapes et évaluation de la durabilité des résultats
18. Visibilité : actions de diffusion et de communication mises en œuvre et mise en valeur



Annexe 4 : Expériences du candidat

N°	Période	Expérience Titre	Pays (province)	Sommaire des activités réalisées,	Montant (en dollars)	Renseignements sur contact pour références
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

